

# Projet agrivoltaïque de Chasseneuil sur Bonnieure (16)



Bulletin d'information n°3 - Janvier 2024

Suite à l'instruction du dossier de demande de permis de construire par les services de l'État, une **enquête publique** est prévue **du 30 janvier au 29 février 2024 inclus**.

Ouverte à tous, cette procédure d'information et de consultation des citoyens vise à recueillir toute appréciation, suggestion ou proposition sur le projet, postérieurement à l'étude d'impact. Les observations sont consignées dans un registre d'enquête tenu par un commissaire enquêteur. Pour plus de précisions sur le déroulement de l'enquête publique, voir au verso de ce bulletin.

## Le projet final de Chasseneuil-sur-Bonnieure, lieu-dit Les Chômes

Le projet final s'implante sur 28 ha environ et applique la démarche « Eviter – Réduire – Compenser », autant sur le plan de la biodiversité (évitement des zones humides ; préservation et renforcement des haies bocagères et arbres ; adaptation du calendrier des travaux) que sur le plan paysager (préservation des unités paysagères) et agricole (aménagement des installations en compatibilité avec la coactivité ovine).

L'exploitation agricole propriétaire des terrains est familiale. La configuration du parc photovoltaïque a été élaborée en collaboration avec l'entreprise agricole pour faciliter la libre circulation permanente des ovins dans un espace clôturé et la gestion des pâtures.

Le projet a obtenu un avis favorable de la CDPENAF et de la préfète sur l'étude préalable agricole obligatoire jointe au dossier de demande de permis de construire.

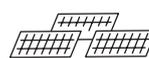


### Caractéristiques principales :



Puissance du parc :

Env. 20 MWc



Estimation annuelle de la production :

Env. 27,66 GWh



Nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable\* :

Env. 11 800 personnes

\*Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE / CRE / RTE)

### Légende

- Table de modules photovoltaïques
- Demi-table de modules
- Portail et portail ovine
- Poste de livraison et sa plateforme
- Local électrique et sa plateforme
- Aires de retournement
- Chemin d'au moins 3 m de large praticable pour les poids lourds
- Clôture
- Zone de contention
- Cilimes de 60 et de 120 m<sup>2</sup> et ses plateformes

- Aire d'aspiration de 32 m<sup>2</sup>
- Local de maintenance et sa plateforme
- Buses
- Haies
- Végétation existante
- Sous-clôture

**ABO**  
**WIND**

# Enquête publique

## Contexte réglementaire :

L'enquête publique porte sur la demande de permis de construire du parc agrivoltaïque de Chasseneuil-sur-Bonnieure, sur le territoire de la commune, au lieu dit «Les Chômes».

Conformément au Code de l'Environnement : « *L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision* ».

## Déroulement de l'enquête :

**Dates : du 30 janvier 2024 à 9h au 29 février 2024 à 17h.**

**Commissaire enquêteur :** Monsieur Patrick RULLAC (titulaire) et Monsieur Jean-Marie DROUAUD (suppléant).

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition pour recevoir les observations et propositions du public, en mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure selon le calendrier suivant :

- le 30 janvier 2024 de 9h à 12h
- le 7 février 2024 de 14h à 17h
- le 16 février 2024 de 14h à 17h
- le 19 février 2024 de 9h à 12h
- le 29 février 2024 de 14h à 17h

## Consultation du dossier :

Pendant la toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête sont consultables :

- en mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure (siège de l'enquête), aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site de la préfecture de la Charente [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement - Chasse-Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA - Chasseneuil-sur-Bonnieure)
- sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture (7-9 rue de la préfecture CS 92301 - 16023 Angoulême)

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la préfecture CS 92301 - 16023 ANGOULÊME Cedex).

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. Gaston Bileitzuk (coordonnées ci-dessous).

Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-environnement.gouv.fr est le suivant : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q=recordsid:20239398680>

## Observations et propositions sur le dossier :

Pendant le temps strict de l'enquête, elles pourront être :

- consignées sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux
- adressées par voie postale : Mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure, à l'attention de M Patrick RULLAC, 86 avenue de la République, 16260 Chasseneuil-sur-Bonnieure
- adressées par voie électronique : [pref-solaire-chasseneuil-les-chomes@charente.gouv.fr](mailto:pref-solaire-chasseneuil-les-chomes@charente.gouv.fr)

Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente: [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement - Chasse-Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA - Chasseneuil-sur-Bonnieure).

## Rapport et conclusions :

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Chasseneuil-sur-Bonnieure pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus du permis de construire (PC n°016.085.22.N0018) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure.

**Nous vous encourageons à participer et à vous exprimer sur ce projet d'énergie renouvelable en synergie avec une activité agricole sur votre territoire.**

## Contacts

### Responsable du projet

Gaston Bileitzuk  
Tél. : 05 32 26 26 50  
[gaston.bileitzuk@abo-wind.fr](mailto:gaston.bileitzuk@abo-wind.fr)

### Directrice de la communication

Cristina Robin  
Tél. : 05 34 31 13 43  
[cristina.robin@abo-wind.fr](mailto:cristina.robin@abo-wind.fr)

### Agence de Toulouse

2 rue du Libre Échange  
CS 95893  
31506 Toulouse Cedex 5



ABO Wind



[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)